



Date de la convocation :
26/02/2026

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 7 dont 1 non votant
Absents : 5
Absents représentés : 1
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Numéro :
2026-008

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD L'ENSOLELHADA
APPROBATION
COMPTE DE GESTION
ERRD
EXERCICE 2025

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet
acte,

Informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
administratif de Montpellier
dans un délai de 2 mois à de sa
publication le 06/03/2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 034-263400640-20260302-2026008-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Carmen FARJAS, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER.

Exposé des motifs :

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration,
L'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2025, a été réalisée par le Comptable Assignataire du SGC Biterrois ;
Le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe EHPAD L'Ensolelhada s'est réalisé à l'identique du Compte Administratif (ERRD) 2025 dressé par l'Ordonnateur comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2025

<u>RECETTES</u>	2 634 418,79€
<u>DEPENSES</u>	2 688 326,95€

Résultat au compte 12 : -53 908,16 €

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2025

<u>RESSOURCES</u>	187 652,90 €
<u>EMPLOIS</u>	162 452,74 €

Soit un apport au fonds de roulement net global de : 25 200,16 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2131-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire du compte administratif (ERRD) et du compte de gestion se sont déroulés à l'identique pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide

(Monsieur le Président ayant quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT) :

- Approuve le Compte de Gestion 2025 - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.
- Autorise M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

